



une assistance très attentive durant les présentations

## Cap d'Agde Assemblée générale de l'ANR

### « Retrouver de la voix »

« L'assemblée générale **des 4 et 5 juin** au Cap d'Agde vient d'accorder sa confiance à l'équipe qui m'accompagne, depuis 4 ans, pour piloter notre association et faire en sorte que celle-ci réponde aux attentes de ses adhérents. C'est bien sûr un grand honneur pour chacun des membres de notre Conseil d'administration, c'est aussi une grande responsabilité que nous assumerons pour que nos retraités soient toujours mieux défendus et qu'ils continuent à trouver à l'ANR la convivialité et la solidarité qu'ils en attendent ». C'est par ces mots forts que le président de l'ANR, Félix Vézier, remercia les 200 participants (membres des 101 groupes, du conseil d'administration (CA) et du bureau national) à la suite du vote pour élire les nouveaux membres du CA dont Félix Vézier.

Durant deux jours, la trésorerie, les rapports d'activité, les travaux des cinq commissions sans oublier la Communication, tout a fait l'objet de présentations, de discours et de débats.

L'accent a été mis sur les adhésions qui stagnent malgré l'arrivée de plus de 3 800 nouveaux retraités qui sont venus nous rejoindre en 2018. Malheureusement, les décès sont nombreux et les radiations et démissions sont trop importantes pour pouvoir stabiliser les effectifs. Dans d'autres domaines l'ANR va bien : Il suffit de voir le domaine « social et solidarité » ; là, l'ANR est très présente. Avec plus de 3 000 bénévoles sur le terrain, elle contribue à apporter fortement du lien social envers les adhérents les plus âgés et vers ceux qui sont isolés.

Dans le domaine de la défense de tous les retraités, les

travaux ont été nombreux en 2018 (les retraités étant sous les feux de l'actualité) et l'ANR se « défend bien » sur ce sujet. Une motion a d'ailleurs été présentée à l'auditoire et après quelques ajustements, elle a pu être votée à l'unanimité (voir encadré).



Félix Vézier a été réélu président de l'ANR

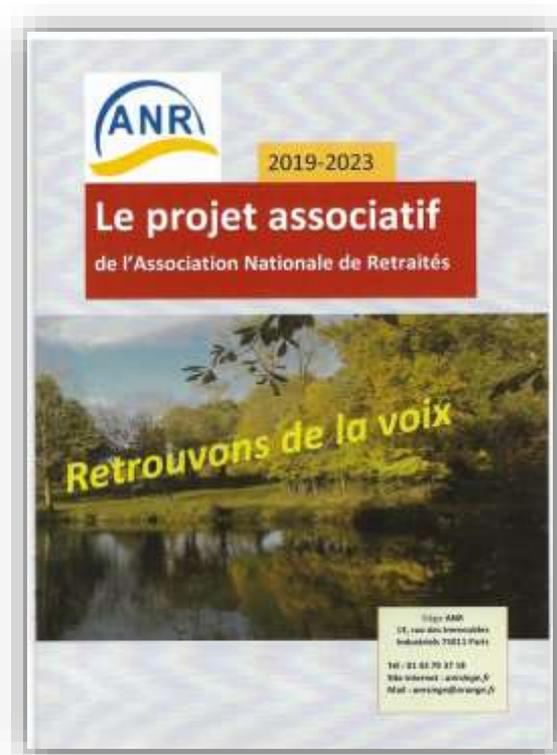
### Nouveau : un projet pour 4 ans

A cette AG a été présenté un nouveau projet : l'ANR vient de se doter d'un projet associatif volontariste. « *Il s'agit là d'un acte important, d'un acte (re)fondateur. Fondateur parce qu'il repose bien évidemment sur le socle même qu'avait érigé dès 1927 notre collègue Firmin Vidal, fondateur, car il prend aussi en compte les profondes évolutions de notre environnement* » souligne le président Félix Vézier.

Ce projet confirme l'objet social de l'ANR : il ouvre un certain nombre de voies, d'orientations pour « **retrouver de la voix** ». Il décrit les pistes que notre collectif a décidé de suivre pour « conquérir, servir et fidéliser » toujours plus d'adhérents :

- . Tout d'abord mobiliser nos responsables, notamment ceux qui, sur le terrain, agissent ;
- . Retrouver ou consolider le lien avec nos adhérents ;
- . Donner aux retraités l'envie de nous rejoindre ;
- . Développer de nouvelles activités ;
- . Nous ouvrir davantage au monde qui nous entoure ;
- . Et même devenir un acteur social auprès de la jeunesse.
- . Plus que jamais assurer notre mission de défense.

Ce projet associatif qui avait été validé par le Bureau national et le Conseil d'administration a fait l'objet de quelques discussions et interventions de la part des responsables des groupes mais au final chacun repart dans sa région avec le document et quelques objets promotionnels...A chacun de se l'accaparer !



Daniel Bertrand

## La motion validée par l'AG 2019

### Les retraités de l'ANR s'élèvent contre :

- l'ostracisme croissant envers les retraités de la part des pouvoirs publics et des médias ;
- les décisions injustes prises au cours de ces dernières années, qui impactent fortement leur pouvoir d'achat ;
- l'instauration de divisions entre catégories de retraités, alors que tous ont cotisé proportionnellement à leurs rémunérations. L'institution d'une modalité de revalorisation des retraites différente selon leur montant serait totalement contraire avec le principe « 1 euro de cotisation doit conduire aux mêmes droits à retraite » ;
- le manque de moyens consacrés à la perte d'autonomie ;
- la non-représentation des associations de retraités dans les instances de décision les concernant ;
- le désengagement de la Sécurité sociale, en particulier pour le *reste à charge zéro* annoncé par le gouvernement, la solution choisie conduisant inévitablement à une hausse des cotisations des complémentaires santé.

### Les retraités de l'ANR demandent instamment

- la représentation et la participation des associations ou fédérations de retraités au sein des structures représentatives auprès des pouvoirs publics, qui doivent les reconnaître officiellement

celles-ci ;

- le maintien du pouvoir d'achat pour tous les retraités, sans discrimination, calculé au minimum sur la base de l'inflation ;
- la suppression de la cotisation d'assurance maladie frappant les retraites complémentaires du régime général (1 %) ;
- la suppression du plafond de conditions de ressources du conjoint survivant pour le calcul des pensions de réversion des régimes de base des salariés ;
- la déductibilité fiscale des cotisations complémentaires santé ou l'instauration d'un crédit d'impôt pour les retraités non imposables
- la création d'un cinquième risque permettant le financement de la perte d'autonomie avec l'affectation de ressources pérennes incluant en particulier la totalité de la CASA (Contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie).

### **Dans le cadre de la réforme des retraites, l'ANR demande**

- **la représentation et la participation** des associations ou fédérations de retraités à la gouvernance du nouveau régime de retraite universelle ;
- **la garantie d'une juste valeur du point** par recours au Fonds de Réserve des Retraites (FRR) qui devra être de nouveau abondé ;
- **une information claire et précise** sur le pilotage du système par points et la garantie d'une juste valeur du point ;
- **que, pour les pensions de réversion**, la loi précise explicitement : « Les assurés qui sont aujourd'hui à la retraite, futurs veuves ou veufs, ne seront pas concernés par la réforme. Pour eux, les montants des retraites, les pensions de réversion et les droits à la réversion en cas de décès du conjoint ne seront ainsi aucunement modifiés et ceux qui seront à moins de 5 ans de l'âge de départ à la retraite lors de l'adoption de la loi ne seront pas concernés ». Déclaration de J-P DELEVOYE, Haut-commissaire à la Réforme des retraites aux syndicats le 10 octobre 2018 et aux sénateurs le 24 octobre, ajoutant « c'est un engagement du 1er Ministre ».
- **pour ceux qui seront retraités ultérieurement**, un dispositif apte à maintenir le niveau de vie du conjoint survivant.

### **Conclusion :**

- les retraités de l'ANR rappellent que leur pension n'est pas une prestation sociale et disent OUI aux réformes, mais aux réformes justes ;
- OUI, les retraités, par leurs contributions à la collectivité, qu'elles soient humaines, économiques et sociétales ont toute leur place dans la société ;
- OUI, les retraités méritent que soient reconnus leurs niveaux d'implication, qu'il soit intergénérationnels, bénévoles au service des autres, ou comme acteurs dans la vie de la cité et dans les instances qui devraient les représenter.